

1. Renseignements administratifs (à remplir par la famille)

Élève :

Nom		
Prénom		
Fille	Garçon	Date de naissance
Adresse de l'élève		
Commune	Code postal	

Scolarisé(e) en **2022-2023** en classe de

Établissement Commune

Représentant(s) légal (aux)

▪ **Représentant légal** (*nom, prénom, père/mère/tuteur*)

Adresse (*si différente de celle de l'élève*)

Commune Code postal

Tel. domicile

Tel. Portable

Adresse méI

▪ **Représentant légal** (*Nom, prénom, père/mère/tuteur*)

Adresse (*si différente de celle de l'élève*)

Commune Code postal

Tel. domicile

Tel. Portable

Adresse méI

Demande d'admission en internat
--

Lire la note d'information jointe pour connaître les niveaux d'admission dans chacun des internats.

Projet de scolarisation pour la rentrée 2023	
Niveau de classe ou de formation	Etablissement scolaire

Motif de la demande

Éloignement géographique

Transport

Raisons éducatives

Raisons personnelles

Dossier social

Autres

Signature des responsables légaux

Représentant légal 1	Représentant légal 2
Nom : Prénom : Père Mère Tuteur	Nom : Prénom : Père Mère Tuteur
Date	Date
Signature	Signature

2. Renseignements scolaires (à remplir par le chef d'établissement d'origine ou le directeur d'école)

▪ Établissement **d'origine** :

Adresse .

Commune Code postal

Tel. .

L'établissement est-il en éducation prioritaire

oui
non

3. Éléments de vie scolaire

▪ **Absentéisme** (à remplir par le conseiller principal d'éducation ou le directeur d'école)

oui combien de jours
non

En cas d'absences en nombre significatif, le relevé des absences de l'année scolaire en cours pourra être joint au dossier.

Date

Signature du conseiller principal d'éducation

Nom

▪ **Avis circonstancié du chef d'établissement ou du directeur d'école sur la candidature**

Favorable

Défavorable à motiver

.

Date

Signature du chef d'établissement ou directeur d'école

Nom

Pièces à joindre au dossier

L'établissement d'origine doit transmettre des **dossiers complets**, à défaut ils ne pourront pas être examinés.

1. Pièce obligatoire pour tout dossier
 - **le dossier de candidature** (page 1 à 3) renseigné par la famille, le chef d'établissement et le conseiller principal d'éducation
2. Pièces complémentaires obligatoires selon le niveau d'admission
 - **pour une demande d'admission en 6^{ème}** : la copie du livret de compétences.
 - **pour une demande d'admission en 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}**: les deux premiers bulletins scolaires de l'année en cours

Transmission des dossiers et des pièces justificatives :

🚦 **le 23 mai 2023 au plus tard** pour le niveau 6^{ème}

🚦 **le 14 juin 2023 au plus tard** pour tous les autres niveaux, de la 5^{ème} à la 3^{ème}

▶ **A la DSDEN de la Haute-Vienne – division de l'action éducative et de la vie de l'élève**

Les commissions d'admission en internat sont fixées aux dates suivantes :

- **niveau 6^{ème} : 31 mai 2023**

- **autres niveaux de collèges et prépa-métiers : 22 juin 2023**